



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éducation au développement durable

Question écrite n° 13734

Texte de la question

Mme Laurence Gayte appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'éducation au développement durable. Essentielle et transversale, elle permet aux enfants et aux adolescents d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. 139 États se sont engagés collectivement en 2015 à atteindre 17 objectifs de développement durable d'ici 2030 dans le cadre de l'agenda 2030 du Programme des Nations unies pour le développement. Il est clair que l'éducation a un rôle clé à jouer dans cette démarche. Aussi, elle souhaiterait savoir dans quelle mesure et selon quelles modalités les établissements scolaires français pourraient être impliqués dans la dynamique des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 du PNUD.

Texte de la réponse

Du fait des politiques scolaires nationales, dont la généralisation de l'éducation au développement durable, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est profondément impliqué dans la réussite de l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). Cet agenda international est composé, aux échelles internationale, nationale, territoriale et locale, d'objectifs sociaux, environnementaux, économiques, dont la combinaison vise à orienter la transformation contemporaine du monde d'une façon qui soit viable, durable et inclusive, d'ici à 2030. L'Agenda 2030 vise à faire converger la nécessité de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité avec celle du développement humain, social, économique et de celui des infrastructures et du cadre de vie. Les objectifs de développement durable sont pris en compte par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse par le biais des enseignements, des projets pédagogiques, des ressources pédagogiques, des partenariats. Cette intégration éducative des objectifs de développement durable favorise des approches pédagogiques visant, de façon globale à intégrative, à faire converger et à renforcer les dynamiques liant les enjeux de cohésion sociale à ceux de la préservation des écosystèmes et des équilibres géophysiques et à ceux propres au développement économique contemporain. Ces enjeux sont pris en compte de façon pédagogique, scientifique et civique par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargé de l'éducation et de la formation des 12,3 millions d'élèves, portée par les enseignants et les personnels d'encadrement du ministère, en lien avec les partenaires de la communauté éducative. Cette intégration de l'Agenda 2030 par la communauté éducative prépare les générations présentes et à venir à un monde en mutation aussi profonde que constante. Les différentes problématiques portées par chacun des ODD, ainsi que les différentes combinaisons qu'ils permettent entre les enjeux environnementaux, sociaux, économiques, territoriaux, scientifiques et technologiques sont autant de supports pour des projets pédagogiques, disciplinaires et transversaux au sein des écoles et des établissements scolaires. Les projets pédagogiques peuvent notamment être l'occasion de mettre en œuvre des projets éligibles à la labellisation « école ou établissement en démarche globale de développement durable » (« E3D »), attribués par les académies à partir d'un cahier des charges national. Ces projets pédagogiques permettent de combiner les enseignements, la vie scolaire, la direction, la maintenance et la gestion des structures scolaires, et leur ouverture sur l'extérieur, en particulier sur les territoires et leurs acteurs. Peut être considéré comme « E3D -

École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagé dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat. Le label ministériel E3D, complémentaire d'autres labels portés par les collectivités et les associations, permet de valoriser le travail mené par la communauté éducative et ses partenaires, de le faire connaître et ainsi de le partager. Les académies, les écoles, les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels sont invités à s'approprier largement ces démarches. Cette appropriation des objectifs de développement durable nécessite aussi une formation des enseignants et des personnels d'encadrement. C'est pour cette raison que le Forum national de l'éducation au développement durable 2017 a porté sur les ODD, de façon à ce que les corps d'inspection, les formateurs de formateurs, les enseignants et les représentants des différents partenaires de l'école puissent transposer cette formation au niveau des territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Gayte](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13734

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2018](#), page 9624

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12144